

## Evolutions des règlements de Stud-Book en 2019

### **Chevaux de Course**

#### Trotteur Français :

La liste des hippodromes homologués pour l'enregistrement des performances chronométriques est mise à jour, tout comme la liste des registres du Trotteur Français tenus à l'étranger. La majoration de 8 secondes des réductions kilométriques exigées pour les records de qualification et de catégorisation des juments pour les pays sous conventions avec la SECF ne disposant que de piste en herbe est prolongée pour une durée de 5 ans.

### **Chevaux et poneys de sport et de loisir**

#### Arabe Shagya :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Par ailleurs, les conditions de performances exigibles pour l'inscription définitive des chevaux mâles au Livre A ou à son annexe sont revues.

#### Crème :

Le Stud-Book français du Cheval Crème ne dépend plus des Etats-Unis. Le certificat d'enregistrement auprès de l'ACHR n'est donc plus obligatoire ni pour les produits nés en France ni pour les chevaux introduits et importés. Les inscriptions à titre initial sont recentrées autour des chevaux ayant au moins 3 générations connues et complètes. Les PRE et DSA peuvent désormais être « Facteur de Crème ». Enfin, l'Association met en place une prestation d'inscription au Stud-Book de 45€ à partir des naissances 2019.

#### Dartmoor :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation.

#### Fjord :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Le standard est revu. Un contrôle de filiation compatible devient obligatoire pour l'approbation des étalons et les modalités d'approbation des étalons déjà approuvés à l'étranger sont précisées.

#### Haflinger :

La fourniture du test PSSM1 devient obligatoire pour l'obtention du carnet de saillie à partir de la monte 2019.

#### Islandais :

Certains critères de jugement sont mis à jour et les changements de nom ne sont plus autorisés.

#### New Forest :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Les modalités de convocation de la Commission du Stud-Book, d'approbation des étalons importés, de toisage et d'inscription au registre New Forest de Croisement évoluent. Les détails relatifs au déroulement de l'approbation des étalons sont transférés vers un règlement des concours interne à l'AFP NF.

#### Poney Français de Selle :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Les conditions d'agrément

des étalons évoluent également.

#### Welsh :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Une clarification a été effectuée concernant les conditions d'inscription à la Section Part-Bred avec, notamment, la suppression de l'approbation obligatoire pour les étalons permettant de ne prendre en compte que le pourcentage de sang Welsh.

#### **Races de chevaux de territoire, de chevaux de trait et d'ânes**

#### Corse :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Le standard est revu et la suspension de l'approbation d'un étalon est désormais possible en cas de production hors standard.

#### Castillonnais :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Le suivi sanitaire des étalons n'est plus obligatoire pour l'obtention du carnet de saillie des étalons. Par ailleurs, la validation du document d'identification est remplacée par la certification d'identité pour les étalons et supprimée pour les juments.

#### Henson :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation.

#### Landais :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Les annexes liées au déroulement du concours étalons sont supprimées.

#### Mérens :

La fourniture du test PSSM1 et des tests liés aux gènes de coloration deviennent obligatoires pour l'obtention du carnet de saillie à partir de la monte 2019.

#### Auxois :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Le standard est revu.

#### Boulonnais :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Les conditions d'inscription à titre initial sont revues tout comme les coefficients dans le standard.

#### Breton :

Le règlement est mis en conformité suite à l'agrément en tant qu'Organisme de Sélection : fin de la présence obligatoire de l'Ifce en Commission du Stud-Book et en Commission d'Approbation. Le standard de la race est mis à jour ainsi que les modalités de nouvelle présentation des candidats étalons ajournés.